EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 09 au 13 novembre 2015**

**AUDITION SUR « LA NOUVELLE DIMENSION EXTERNE DE LA RÉFORME DE LA PCP » EN COMMISSION PECH DU PARLEMENT EUROPÉEN :** Cette audition qui a eu lieu ce lundi 9 novembre avait pour objectif de faire un premier bilan de la réforme de la politique commune de la pêche (PCP) qui a pris effet le 1er janvier 2014. La Commission européenne a ouvert cette audition en rappelant que la flotte européenne est la plus respectueuse de l’environnement et que ses pratiques exigeantes s’exportent à travers les accords bilatéraux signés avec les pays tiers. La Commission a rappelé que les mêmes règles doivent s’appliquer à l’ensemble des flottes étrangères pêchant dans les eaux des pays tiers afin que les standards européens deviennent la référence mondiale. La Commission a également réaffirmé son engagement dans la lutte contre la pêche illégale et non déclarée (INN). Par la suite, différents acteurs (associations, instituts de recherche) ont pris la parole afin de s’exprimer sur la situation globale de la pêche et présenter leurs attentes vis-à-vis de la nouvelle PCP. La durabilité des ressources halieutiques, les captures illégales de certaines flottilles (chinoises notamment) et la concurrence déloyale envers la pêche artisanale ont été des sujets régulièrement évoqués par les intervenants. La Commission a assuré que les priorités à venir seront axées sur l’amélioration des systèmes de surveillance et de contrôle afin de s’assurer du respect des règles en vigueur par toutes les flottes.

**ÉCHANGE DE VUES AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA DG MARE EN COMMISSION PECH** : Ce mardi 10 novembre, dans le cadre de la commission PECH du PE, João AGUILAR MACHADO, Directeur Général de la DG MARE s’est exprimé sur les dossiers en cours en commission PECH. Concernant les filets maillants dérivants, le directeur général a affirmé qu’une proposition cadre devrait être adoptée par la Commission début 2016. Mr. AGUILAR MACHADO a également annoncé que l’obligation de débarquement prévue par la nouvelle PCP sera instaurée progressivement entre 2015 et 2019 pour l’ensemble des pêcheries commerciales de l’UE. L’obligation de débarquement a pour but de mettre fin à la pratique des rejets, qui consiste à rejeter à la mer tout poisson non désiré. Enfin, la dimension externe de la PCP a été abordée, des protocoles à l’accord de partenariat dans le secteur de la pêche ont été conclus avec la Mauritanie et le Libéria. En 2016, un nouveau protocole devrait être lancé avec le Gabon et les Comores tandis que des discussions avec l’île Maurice, la Tanzanie et le Kenya sont en cours.

**TRANSMISSION DE LA PROPOSITION DU NOUVEAU SYSTEME DE PROTECTION DES INVESTISSEMENTS AU SEIN DU TTIP :** La Commission européenne a annoncé, jeudi 12 novembre, avoir finalisé et officiellement présenté aux États-Unis sa proposition pour une approche réformée sur la protection des investissements et un nouveau système plus transparent de règlement des litiges investisseurs/États dans le cadre des négociations pour un accord de libre-échange UE/États-Unis (TTIP). Après des consultations approfondies avec le Conseil et le Parlement européen sur sa proposition du 16 septembre visant à créer une cour de justice spéciale pour régler les litiges liés aux investissements dans le TTIP et remplacer l'actuel mécanisme de règlement des différends investisseurs/États (ISDS) dans toute future négociation sur l'investissement entre l'UE et un pays tiers ou un bloc régional, la Commission a formellement transmis à la partie américaine cette proposition finalisée. Ce document comprend tous les éléments clés de la proposition du 16 septembre : une disposition visant à garantir le droit de réglementer, la création d'une cour spéciale pour l'investissement et d'une cour d'appel fondée sur des règles clairement définies, avec des juges qualifiés et des procédures transparentes. La proposition inclut également des améliorations supplémentaires à l'accès au nouveau système par les petites et moyennes entreprises. Le nouveau système remplacera l’actuel mécanisme de règlement des litiges investisseur-Etat (ISDS) au sein du TTIP et dans toutes les négociations commerciales de l'UE en cours et futures. Pour Cecilia Malmström, Commissaire en charge du commerce, ceci est le résultat de consultations de grande envergure et de débats avec les États membres, le Parlement européen, les parties prenantes et les citoyens et permettra par la même occasion à l'UE de jouer un rôle global sur la voie de la réforme, afin de créer un tribunal international fondé sur la confiance du public. Une des modifications apportées à la proposition initiale de la Commission est une amélioration supplémentaire pour les petites et moyennes entreprises qui pourraient bénéficier d'une procédure plus rapide et jouiraient d'un traitement privilégié en comparaison avec les grandes entreprises multinationales. L'UE va maintenant reprendre les négociations avec les États-Unis sur la question de la protection et de la résolution des différends en matière d'investissement, discutions mises en attente depuis mars 2014, lorsque la Commission européenne a lancé une consultation publique sur l'ISDS dans le TTIP. En parallèle aux négociations UE / États-Unis, la Commission européenne va commencer à travailler, de concert avec d'autres pays, sur la création d'un tribunal international de l'investissement permanent. L’objectif à long terme est donc bel est bien de remplacer le vieux système de règlement des différends par un nouveau mécanisme qui verra le jour au sein du TTIP. Lien vers le texte : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/november/tradoc_153955.pdf>

**APPROBATION DE 33 NOUVEAUX PROGRAMMES DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES :** La Commission a approuvé, le jeudi 12 novembre, 33 nouveaux programmes de promotion des produits agricoles, qui contribueront à trouver de nouveaux marchés et augmenter la consommation de ce type de produits dans l'Union. Un budget total de 108 millions d'euros sur trois ans est prévu, dont 54 millions d'euros en provenance du budget de l'Union. Les programmes sélectionnés couvrent un large éventail de catégories de produits, notamment celles touchées par les difficultés récentes du marché tels que les produits laitiers, mais aussi de la viande, des fruits et légumes frais et transformés, des produits de qualité (Appellation d’Origine Protégée, Indication Géographique Protégée et Spécialité Traditionnelle Garantie) ainsi que l'huile d'olive et des produits biologiques. Sur les 33 programmes sélectionnés, 20 ciblent le marché intérieur et 13 les pays tiers considérés comme prioritaires par la Commission dans le programme de travail se rapportant à la politique de promotion (Chine, Moyen-Orient, Amérique du Nord, Asie du Sud-Est, Japon, Corée du Sud, Afrique, Russie, Belarus, Kazakhstan, Australie, Norvège, et des pays des Balkans non membres de l'UE). En outre, deux des programmes acceptés sont des programmes multiples, proposés par des organisations situées dans différents États membres. À partir du 1er Décembre, la nouvelle réglementation sur la politique de promotion va introduire un certain nombre de changements s’agissant des bénéficiaires, des produits éligibles, et des procédures et critères de sélection. Pour l’année 2016, la Commission européenne accordera 111 millions € à cette politique.

**TRILOGUES SUR LA REVISION DU REGIME D’AIDE A LA DISTRIBUTION DE FRUITS, LEGUMES ET DE LAIT DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :** Lundi 9 novembre, les députés de la commission de l’agriculture du Parlement européen ont fait un point d’étape sur l’avancée des trilogues sur la révision du régime de distribution de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires. Le rapporteur au PE, Marc TARABELLA (S&D, Belgique), a posé comme préalable à la poursuite des négociations interinstitutionnelles la résolution de la question de la base juridique. Il a été rejoint sur ce point par l’ensemble des députés de la comAGRI. En effet, le Conseil souhaite contourner les prérogatives du Parlement européen en proposant l’article 43.3 du TFUE (compétence exclusive du Conseil) comme base juridique de cette révision. Une lettre signée par les coordinateurs, le président de la commission AGRI (Czesław Adam SIEKIERSKI, PPE/Pologne) et le rapporteur sur le texte (Marc TARABELLA) a été adressée à Martin SCHULZ, le Président du PE, sur le sujet. Ce dernier a écrit au Président JUNCKER afin de demander son intervention en faveur de la procédure de co-législation. Lors du deuxième trilogue qui s’est tenu le 11 novembre, la Présidence luxembourgeoise du Conseil a constaté le blocage des négociations, qui ont donc été suspendues. Dans un communiqué de presse publié à l’issu du trilogue, le Conseil *rappelle « son attachement à une conclusion positive et rapide de ce dossier et considère qu'il est opportun d'attendre avant de fixer la date du prochain trilogue. »* La présidence du Conseil estime par ailleurs que *« la poursuite de contacts informels dans l'intervalle permettra de clarifier certains aspects en discussion et facilitera une poursuite efficace de ces négociations dans les meilleurs délais ».* Par ailleurs, au cours du Comité spécial Agriculture du 16 novembre prochain, le Conseil sera informé de l’état d’avancement de l’évaluation par la Commission des programmes de distribution de fruits et légumes et de lait dans les écoles.

**DÉBUT DES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CONSEIL ET LE PARLEMENT EUROPÉEN SUR L’AGRICULTURE BIOLOGIQUE** : Au cours du Comité spécial agriculture (CSA) qui a eu lieu le lundi 9 novembre, les États membres ont demandé à la présidence luxembourgeoise du Conseil d’entamer les négociations avec les représentants du Parlement européen sur le dossier de l’agriculture biologique. Les représentants des institutions de l’UE se réuniront le 19 novembre en trilogue afin de trouver un compromis sur les propositions concernant ce dossier. La commission agriculture du Parlement européen a adopté sa position le 13 octobre, tandis que l’orientation générale du Conseil a été adoptée le 16 juin dernier. Des compromis sont à trouver sur la structure du texte, la présence de substances non-autorisées, les contrôles et les importations des produits de pays tiers.

**DÉPLACEMENT DE L’EURODÉPUTÉ FRANCK PROUST EN GUYANE DANS LE CADRE DE L’INTERGROUPE CIEL ET ESPACE :** Franck PROUST (PPE/France) membre de la commission du Commerce international et de la commission du Transport s’est rendu en Guyane dans le cadre de l’intergroupe parlementaire Ciel et Espace dont il est Vice-président, mardi 10 novembre. Accueilli par le Préfet, Éric SPLITZ, le Directeur d' Ariane Space en Guyane, Patrick LOIRE, et le Directeur du Centre spatial guyanais pour le CNES, Bernard CHEMOUL, ils ont échangés sur les opportunités qu’offre le secteur spatial, notamment pour l’emploi. En effet, le secteur spatial représente 17% du PIB de la Guyane notamment grâce au développement de la future fusée européenne Ariane 6, dont le 1er lancement en programmé en 2020. Un état des lieux du projet de câble à très haut débit, qui doit relier l'Europe au Brésil en passant par la Guyane, a été réalisé. A ce stade du projet, l’eurodéputé explique qu’« *il manque une partie à financer (12 millions sur les 45 programmés). C'est un projet nécessaire pour le développement économique d'une part, et pour le secteur spatial d'autre part (confidentialité et volume des données échangées)* ». Ce projet de câble avait déjà été l’objet de discussion lors du 2ème sommet UE - États d’Amérique-Latine et Caraïbes, les 10 et 11 juin derniers à Bruxelles. Le Président du Conseil, Donald TUSK, avait insisté sur l’importance de ce câble de fibre optique.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 16 AU 20 NOVEMBRE 2015**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi**  **16/11** |  |  | **Conseil « agriculture et pêche »**  échange de vues sur l'état d'avancement des travaux concernant la simplification de la politique agricole commune |  |
| **Mardi**  **17/11** |  |  |  |  |
| **Mercredi**  **18/11** |  |  |  |  |
| **Jeudi**  **19/11** | **Commission du Commerce international**  Vote  Adoption d’une question : Ouverture des négociations sur un accord de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande  Régimes applicables aux produits originaires de certains États appartenant au groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) prévus dans les accords établissant ou conduisant à établir des accords de partenariats économiques (refonte) Rapporteur:  Jarosław Wałęsa (PPE) |  |  |  |
| **Vendredi**  **20/11** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |